

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 199

présenté par

M. Lurton, M. Door, Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, M. Nury, M. Viry, M. Ramadier, Mme Valentin, Mme Valérie Boyer, M. Le Fur, M. Descoeur, M. Brun, M. Sermier, M. Abad, Mme Marianne Dubois, M. Lorion, M. Cherpion, M. Cordier, M. Schellenberger, M. Viala, M. Perrut, M. Vialay, Mme Duby-Muller, M. de Ganay et M. Bazin

ARTICLE 40

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« promotion »,

le mot :

« publicité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'article L. 5213-1 du code de la santé publique qui définit la notion de publicité, qui couvre notamment la notion de promotion.